

Délib transmise service sig
le 27/01/2022
+ 3 conventions par
courrier

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Envoyé en préfecture le 27/01/2022

Reçu en préfecture le 27/01/2022

Affiché le 27/01/2022

ID : 030-213003239-20220118-D2022_02-DE

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110

Séance du **Mardi 18 Janvier**

Numéro de délibération **D2022_02**

L'an 2022

et le 18 Janvier

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Georges RIBOT**

Présents :

**Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Sébastien KUBANI, Claude SOLEIROL, Eric PRIVAT,
Christian PRIVAT, Jerome NOGARET, Laurent BRUNEL**

Absents :

Loïc VOILLIOT, Céline LINGERAT, Ophélie COEURDACIER DE GESNES

A été nommé secrétaire :

Christian PRIVAT

Objet de la Délibération

ADHESION AU SERVICE COMMUN SIG D'ALES AGGLOMERATION

Attendu que la commune adhère depuis le 1er janvier 2017 au service Systeme d'Information Géographique d'Alès Agglomération lequel est un outil utilisé quotidiennement par notre collectivité.

Compte tenu qu'il suppléait au traditionnel logiciel du cadastre, en y ajoutant des possibilités de mesure, des fonds de plan et des données d'urbanisme, le SIG Cévennes trouve toute son utilité dans les missions d'information des administrés.

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette adhésion en signant une convention jusqu'au 31/12/2025.

Oui l'exposé du maire, le conseil municipal décide de reconduire l'adhésion de la commune au service SIG Cévennes d'Alès Agglomération. Il autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'ensemble des conventions relatives au service commun SIG ou tout acte afférent en cours à venir.

Adopté à l'unanimité

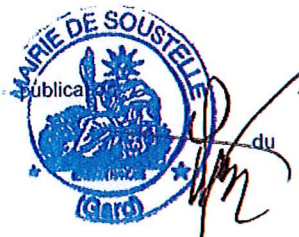
Pour extrait certifié conforme

Le Maire : **Georges RIBOT**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

du



notification